



LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES EXPLOITANTS DE ZOOS FAMILIERS ET DE FERMES PÉDAGOGIQUES

La Loi sur la santé publique a pour objet la protection et la promotion de la santé et du bien-être de la population du Manitoba en réduisant les risques de maladie, de blessure et de décès prématuré.

Les zoos familiaux et les fermes pédagogiques proposent aux enfants et aux élèves de vivre le plaisir d'une expérience rapprochée avec les animaux. Toutefois, les animaux peuvent être porteurs de maladies qui rendent les humains malades et des précautions doivent être prises pour assurer la protection de la santé et la sécurité de tous les visiteurs, surtout les enfants.

L'objectif de ces lignes directrices est de veiller à ce que les zoos familiaux soient conçus, gérés et maintenus de manière sanitaire et ne posent aucun risque pour la santé publique.

Il s'agit uniquement de lignes directrices. Le médecin hygiéniste ou l'inspecteur de la santé publique peut avoir d'autres exigences conformément au Règlement sur les risques sanitaires pris en application de la Loi sur la santé publique.

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES EXPLOITANTS DE ZOOS FAMILIERS ET DE FERMES PÉDAGOGIQUES

Message de santé publique aux exploitants de zoos familiaux ou de fermes pédagogiques temporaires

Votre zoo familial ou votre ferme est conçu pour proposer aux enfants et aux élèves de vivre le plaisir d'une expérience rapprochée avec les animaux. Vous devez toutefois vous rappeler que les animaux peuvent être porteurs de maladies qui peuvent rendre les humains malades et que des précautions doivent être prises pour assurer la protection de la santé et la sécurité de tous les visiteurs, surtout les enfants. Pour votre exploitation, Santé Manitoba recommande ce qui suit :



1.0 CONCEPTION

- Le zoo familial doit être situé dans une aire fermée afin de limiter le nombre d'entrées et de sorties.
- Une barrière doit être prévue entre le public et les animaux.
- Une aire inaccessible au public doit être prévue pour l'entreposage du fumier et des déjections animales, de la litière usagée et du matériel utilisé pour le nettoyage des enclos.
- Les installations pour le lavage des mains doivent être placées en nombre suffisant à TOUS les points de sortie possibles.
- Les aires de restauration et de service des aliments doivent être séparées de l'aire du zoo familial.
- Des panneaux appropriés doivent être affichés pour définir clairement chaque aire mentionnée ci-dessus.

2.0 LAVAGE DES MAINS

- Le personnel et les bénévoles doivent encourager tous les visiteurs à se laver les mains après avoir touché les animaux et avant de consommer des aliments ou des boissons.
- Au minimum, une ou plusieurs *installations* pour le lavage des mains disposant d'un approvisionnement en eau chaude et eau tiède, de savon liquide et de serviettes en papier doivent être immédiatement adjacentes à l'aire des animaux.
- Il est recommandé de placer des installations supplémentaires pour le lavage des mains à TOUTES les sorties de l'aire du zoo familial (*voir à la page 4 les calculs pour déterminer la capacité requise en fonction du nombre de visiteurs*).

- L'utilisation de lingettes antiseptiques pour les mains ou de gels à base d'alcool NE REMPLACE PAS l'installation de lavabos, car leur efficacité contre certains germes pathogènes est limitée.
- Les robinets automatiques sont recommandés. Le savon pour les mains et les serviettes en papier doivent être placés dans des distributeurs.
- Des installations temporaires pour le lavage des mains doivent être placées lorsque des installations permanentes ne sont pas immédiatement accessibles (voir au verso).
- La sortie de l'aire des animaux doit être contrôlée afin de s'assurer que les enfants passent devant les installations pour le lavage des mains et les utilisent.
- Les installations pour le lavage des mains doivent être accessibles à tous les visiteurs, c'est-à-dire à la bonne hauteur pour les enfants et les adultes ou avec des zones surélevées pour les enfants (*vérifier que l'installation ne présente pas de risque de trébuchement ou de chute*).
- Des panneaux indiquant les bonnes techniques de lavage des mains doivent être placés à toutes les installations pour le lavage des mains.

3.0 EXPLOITATION

- L'accès aux enclos des animaux doit être interdit au public, sauf sous la surveillance directe d'un personnel qualifié. Ces enclos doivent être fermés à clé en dehors des heures d'ouverture.
- Veiller au nettoyage rapide et complet de toute trace de déjections, ainsi qu'à leur élimination appropriée. La litière de paille et la sciure de bois doivent être remplacées au moins une fois par jour.
- Le personnel et les bénévoles doivent signaler toute morsure ou griffure d'animal, ou toute autre blessure résultant d'un contact avec un animal, à l'office régional de la santé ou à l'inspecteur de la santé publique local.
- Le lait, les produits laitiers ou les jus non pasteurisés NE DOIVENT PAS être proposés aux visiteurs.
- Le personnel et les bénévoles doivent surveiller les animaux pour détecter les lésions, les maladies et les comportements agressifs pendant les heures d'ouverture.
- Le personnel et les bénévoles doivent rappeler aux visiteurs qu'ils doivent éviter d'embrasser les animaux et de se toucher la bouche lorsqu'ils se trouvent dans le zoo familial et qu'ils doivent se laver les mains avant de quitter le zoo.

4.0 ANIMAUX

- Les animaux potentiellement dangereux ne doivent pas être inclus dans un zoo familial. Les reptiles et les amphibiens ne sont pas recommandés.
- Tous les animaux doivent être en bonne santé et tout animal ayant la diarrhée doit être immédiatement exclu de l'exposition.
- Tous les animaux doivent avoir des vaccins à jour pour les maladies qui prévalent dans la région. Les carnets de vaccination doivent être mis à la disposition de l'inspecteur de la santé publique à sa demande.
- Tous les animaux doivent être d'un tempérament amical et accepter d'être

caressés ou manipulés de façon prolongée.

5.0 SIGNALISATION

Veiller à ce que des panneaux soient placés à l'entrée du zoo familial ou de la ferme et qu'ils comportent les messages de sécurité suivants :

- ◆ ***Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon et séchez-vous les mains complètement :***
 - ◆ ***après avoir touché les animaux ou d'autres objets dans l'aire du zoo familial;***
 - ◆ ***chaque fois que vos mains sont visiblement sales ou souillées;***
 - ◆ ***avant de consommer de la nourriture ou des boissons.***
- ◆ ***Les parents et les adultes doivent superviser le lavage des mains des enfants.***
- ◆ ***Évitez de vous toucher le visage et la bouche avant de vous laver les mains.***
- ◆ ***Il est INTERDIT d'apporter de la nourriture ou des boissons dans l'aire de contact avec les animaux.***

Des panneaux indiquant qu'il faut se laver les mains doivent également être placés dans des endroits appropriés (*comme les aires de restauration, les entrées et les sorties*) pour rappeler aux visiteurs de se laver les mains lorsqu'ils quittent les aires de contact avec les animaux, avant de manger et lorsqu'ils quittent la ferme ou le zoo.

6.0 LAVABOS ET INSTALLATIONS TEMPORAIRES POUR LE LAVAGE DES MAINS

Nombre de lavabos requis :

Estimer le nombre de visiteurs du zoo familial aux heures de pointe et le temps moyen qu'ils passent dans l'aire d'exposition. Pour calculer le nombre de lavabos requis, utiliser l'exemple mathématique suivant : 30 personnes quittent l'aire du zoo familial toutes les 15 minutes et il faut 1 minute à chaque personne pour se laver et se sécher les mains. L'établissement aura donc besoin de 2 lavabos en se fondant sur le calcul suivant :

$$30 \text{ personnes} \times 1 \text{ minute} \text{ divisées par } 15 \text{ minutes} = 2 \text{ lavabos.}$$

Installation temporaire pour le lavage des mains :

Des installations temporaires pour le lavage des mains peuvent être mises en place à l'aide d'une cruche d'eau (*équipée d'un robinet conçu de manière à assurer un jet d'eau continu, sans avoir à le tenir ouvert*), d'une chaise propre, d'une petite bassine à vaisselle, d'un seau de retenue de 22 litres (5 gallons) et d'une poubelle. Remplir la cruche d'eau chaude, la poser sur la chaise sur un comptoir, puis placer la bassine directement sous le robinet.

La procédure pour se laver les mains à l'aide de cette installation temporaire est la suivante : ouvrir l'eau, se laver soigneusement les mains avec du savon, puis les rincer sous l'eau courante. La bassine à vaisselle est située directement sous le robinet et recueille ainsi toute l'eau. Se sécher les mains avec des serviettes en papier, puis vider la bassine à vaisselle dans le seau de 22 litres. Essuyer la bassine à vaisselle avec la serviette en papier utilisée avant de la jeter dans la poubelle. L'installation pour le lavage des mains est maintenant prête à accueillir la personne suivante. (**Remarque** : Lorsqu'il est plein, le seau de retenue doit être vidé dans un système d'évacuation des eaux usées approuvé ou dans un égout.)

Une « liste de contrôle pour l'auto-inspection » est fournie aux pages 7 et 8 des présentes lignes directrices afin d'aider les exploitants à la planification de la sécurité et de l'hygiène. Pour toute autre question concernant les zoos familiaux et les fermes pédagogiques, veuillez communiquer avec l'inspecteur de la santé publique local.

Pour obtenir la liste des numéros de téléphone, veuillez consulter les pages bleues de votre annuaire téléphonique local, sous la rubrique « Santé », ou visiter le site :

<https://www.manitoba.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/index.fr.html>



- ✓ **Il doit y avoir un nombre suffisant d'installations pour le lavage des mains.**
- ✓ **Veillez à ce que tous les enfants se lavent les mains après avoir quitté le zoo familial ou la ferme et avant de manger.**

ÉCLOSIONS RÉCENTES LIÉES AUX ZOOS FAMILIERS ET AUX FERMES PÉDAGOGIQUES

Avril 2012

Brandon (Manitoba) : 11 cas confirmés de « Crypto » (*C parvum*) associés à des chèvres infectées dans un grand zoo familial lors d'une foire.

Juillet 2005

Arizona : Deux enfants hospitalisés pour une maladie à *E. coli* 0157:H7 associée à une visite dans un zoo familial.

Mars 2005

Floride : 63 cas (principalement de jeunes enfants) d'*E. coli* 0157:H7 associés à des zoos familiaux dans 3 foires régionales. Les zoos familiaux de chaque foire avaient le même exploitant. Dix-sept des cas ont nécessité une hospitalisation.

Octobre 2004

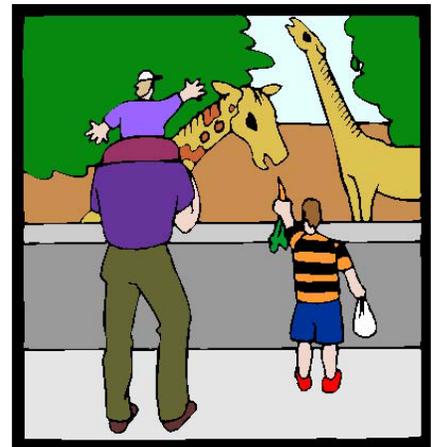
Caroline du Nord : 108 cas (principalement de jeunes enfants) d'*E. coli* 0157 : H7 ont été détectés dans le cadre d'une écloison associée à la visite de 2 zoos familiaux lors d'une foire d'État. Vingt cas ont nécessité une hospitalisation.

Octobre 2003

Surrey, Colombie-Britannique : 44 cas d'*E. coli* 0157:H7 associés à des visites de groupes scolaires et de familles dans un zoo familial à la ferme.

Références :

1. Alberta Health Services. (2011). *Petting Zoo, Animal Attraction and Farm Visits – Information for Operators.*
2. Fraser Health. (2006). *Let Children Safely Enjoy Your Petting Zoo or Farm.*
3. Weese, J.S. et al. 2011. Observation of Practices at Petting Zoos and the Potential Impact on Zoonotic Disease Transmission. *CID Oxford Journals 2007:45 (July):10-15.*



Zoo familial et ferme pédagogique – Liste de contrôle pour l’auto-inspection

LAVAGE DES MAINS ET INSTALLATION POUR LE LAVAGE DES MAINS

- **Y a-t-il un nombre suffisant d’installations pour le lavage des mains selon les recommandations figurant à la page 4 des lignes directrices?**.....OUI/NONCombien? _____
- **Les lavabos sont-ils correctement approvisionnés en**
 - eau courante?OUI/NON
 - savon liquide dans des distributeurs?OUI/NON
 - distributeurs de serviettes en papier?OUI/NON
 - poubelles?OUI/NON
- **Les lavabos sont-ils accessibles et pratiques pour :**
 - les petits enfants?OUI/NON
 - les personnes handicapées?OUI/NON
 - les autres adultes?OUI/NON
- **Des installations pour le lavage des mains sont-elles situées aux endroits suivants ou à proximité de ceux-ci :**
 - *toutes* les sorties de l’aire du zoo familial?OUI/NON
 - les aires de restauration et de service des aliments?OUI/NON
 - les salles de toilette ou les toilettes extérieures portatives?OUI/NON

EXPLOITATION

- **Une barrière est-elle prévue entre les animaux et les visiteurs?**.....OUI/NON
- **Y a-t-il une procédure ou une personne en place pour que les déjections soient enlevées rapidement?**OUI/NON
- **Y a-t-il un lieu d’entreposage des déjections inaccessible aux visiteurs?**.....OUI/NON
- **La litière (paille, sciure de bois, etc.) est-elle changée quotidiennement?**OUI/NON
- **Le zoo familial est-il surveillé en permanence par un personnel qualifié?**OUI/NON
- **Le personnel :**
 - rappelle-t-il aux visiteurs de ne pas embrasser les animaux?OUI/NON
 - rappelle-t-il aux visiteurs de ne pas se toucher la bouche lorsqu’ils se trouvent dans l’aire des animaux?OUI/NON
 - rappelle-t-il aux visiteurs de ne pas manger/boire/mâcher de la gomme dans l’aire

- des animaux?OUI/NON
- rappelle-t-il aux visiteurs de se laver les mains après avoir quitté l'aire des animaux?
.....OUI/NON
- **Tous les aliments (lait, jus, cidre) offerts en vente sont-ils pasteurisés?**OUI/NON
- **Tous les aliments (viande, produits laitiers, œufs) proviennent-ils d'une source d'approvisionnement approuvée?**OUI/NON
- **Toutes les aires de restauration sont-elles situées à l'extérieur du zoo familial?**OUI/NON

ANIMAUX

- **Les animaux sont-ils propres?**OUI/NON
- **Tous les animaux ont-ils un bon tempérament et sont-ils à l'aise dans l'exposition?**
.....OUI/NON
- **Les animaux sont-ils exempts de lésions/affections et de maladies?**OUI/NON
- **Est-ce que les vaccins et les injections en vigueur dans la région sont à jour pour tous les animaux?**OUI/NON
- **Les animaux exotiques ont-ils été approuvés par les inspecteurs de la santé publique?**
.....OUI/NON

SIGNALISATION

- **Des panneaux indiquant qu'il faut se laver les mains sont-ils affichés aux endroits suivants :**
 - à chaque entrée et sortie de l'aire des animaux?OUI/NON
 - à toutes les installations pour le lavage des mains?.....OUI/NON
 - dans les salles de toilette?OUI/NON
 - à l'entrée de l'aire de restauration et de service des aliments?OUI/NON
- **Les panneaux expliquent-ils les procédures à suivre pour bien se laver les mains?**
.....OUI/NON
- **Des panneaux expliquent-ils comment manipuler les animaux en toute sécurité?**
.....OUI/NON
- **Les panneaux « Il est interdit de manger ou de boire! » sont-ils placés à l'entrée de l'aire des animaux?**OUI/NON